

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL DE COLFONTAINE

Séance du 27 Novembre 2012

Présents : MM. L. D'ANTONIO, Bourgmestre-Président
L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, M. JOLY, JF. LACOMBLET,
JC. COPENAUT, G. NINFA, Echevins
P. PIERART, L. COLLART, F. ITALIANO, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, C.
DASCOTTE, O. MATHIEU, K. MARIAGE, F. LELEUX, S. MURATORE, M.
DEKOSTER, G. MALERBA, Y. LOUAHED, F. MOTTE, A. BOEHM,
Conseillers Communaux
M. HUART, Présidente du CAS
JP. CULEM, Secrétaire Communal

Absents : MM. DOMINGUEZ, L. RIZZO, B. SARTEAUX (qui entrent en séance à 18 H 35)

Excusés : C. PLUMAT (qui entre en séance 18 H 42), M. MESSIN (qui entre en séance à 18 H 35)

La séance publique est ouverte à 18 H 30

I. SEANCE PUBLIQUE

1) Communications de Monsieur le Bourgmestre

Monsieur le Bourgmestre signale qu'au point 12 - Répartition des Subsidés communaux 2012 aux sociétés de loisirs et sportives, pour les sociétés de loisirs le total est de 15,500 € et pour les sociétés sportives, le total est de 16,450 €,

Il signale que la séance d'installation du Conseil Communal aura lieu à 19 H plutôt qu'à 18 H 30 et qu'un courrier officiel sera communiqué aux Conseillers Communaux.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Communal du 23 Octobre 2012

Par 16 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, M. JOLY, JF. LACOMBLET, JC. COPENAUT, G. NINFA, L. COLLART, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, F. LELEUX, S. MURATORE, G. MALERBA, Y.

LOUAHED) et 6 abstentions (P. PIERART, F. ITALIANO, C. DASCOTTE, M. DEKOSTER, F. MOTTE, A. BOEHM) approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Communal du 23 Octobre 2012

3) IRSIA – Assemblée générale ordinaire du 28 Novembre 2012

Par 16 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, M. JOLY, JF. LACOMBLET, JC.COPENAUT, G. NINFA, L. COLLART, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, F. LELEUX, S. MURATORE, G. MALERBA, Y. LOUAHED) et 6 abstentions (P. PIERART, F. ITALIANO, C. DASCOTTE, M. DEKOSTER, F. MOTTE, A. BOEHM) approuve les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 28 Novembre 2012, à savoir :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2012
2. Budget et plan stratégique 2013
3. Modification des statuts

4) IDEA - Assemblée générale ordinaire du 28 Novembre 2012

Approuve les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 28 Novembre 2012, à savoir :

ARTICLE 1 :

- approuve les modifications statutaires, à savoir les articles 14, 15, 18, 26, 46 bis ainsi que la modification de l'article 1 (dénomination), article 3 § 1 (objet social), articles 7 et 8 (parts sociales), article 10 (capital), articles 11 et 22 (admission des CPAS des communes associées), article 64 (liquidation).

ARTICLE 2 :

- approuve le plan stratégique 2011-2013 – Evaluation 2012.

ARTICLE 3 :

- approuve l'affiliation au secteur historique de l'Intercommunale IDEA des CPAS de Morlanwelz et de Quaregnon.

ARTICLE 4 :

- approuve la création de la société COPIDEC à laquelle l'IDEA participe à concurrence d'1/7^e du capital qui s'élève à 35.000 €.

5) IMIO - Assemblée générale ordinaire du 28 Novembre 2012

Par 16 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, M. JOLY, JF. LACOMBLET, JC.COPENAUT, G. NINFA, L. COLLART, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, F. LELEUX, S. MURATORE, G. MALERBA, Y. LOUAHED) et 6 abstentions (P. PIERART, F. ITALIANO, C. DASCOTTE, M. DEKOSTER, F. MOTTE, A. BOEHM) approuve les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 28 Novembre 2012, à savoir :

1. Plan stratégique et budget 2013
2. Nomination des contrôleurs aux comptes
3. Divers

6) IEH - Assemblée générale ordinaire du 29 Novembre 2012

Par 16 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, M. JOLY, JF. LACOMBLET, JC.COPENAUT, G. NINFA, L. COLLART, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, F. LELEUX, S. MURATORE, G. MALERBA, Y. LOUAHED) et 6 abstentions (P. PIERART, F. ITALIANO, C. DASCOTTE, M. DEKOSTER, F. MOTTE, A. BOEHM) approuve les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 29 Novembre 2012, à savoir :

1. Approbation des modifications statutaires
2. Evaluation du plan stratégique 2011-2013
3. Nominations statutaires
4. Création d'un GRD mixte wallon unique – Information.

7) IGH - Assemblée générale ordinaire du 29 Novembre 2012

Par 16 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, M. JOLY, JF. LACOMBLET, JC.COPENAUT, G. NINFA, L. COLLART, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, F. LELEUX, S. MURATORE, G. MALERBA, Y. LOUAHED) et 6 abstentions (P. PIERART, F. ITALIANO, C. DASCOTTE, M. DEKOSTER, F. MOTTE, A. BOEHM) approuve les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 29 Novembre 2012, à savoir :

1. Approbation des modifications statutaires
2. Evaluation du plan stratégique 2011-2013
3. Nominations statutaires
4. Création d'un GRD mixte wallon unique – Information.

8) HYGEA - Assemblée générale ordinaire du 30 Novembre 2012

Par 16 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, M. JOLY, JF. LACOMBLET, JC.COPENAUT, G. NINFA, L. COLLART, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, F. LELEUX, S. MURATORE, G. MALERBA, Y. LOUAHED) et 6 abstentions (P. PIERART, F. ITALIANO, C. DASCOTTE, M. DEKOSTER, F. MOTTE, A. BOEHM) approuve les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 30 Novembre 2012, à savoir :

ARTICLE 1 :

- approuve les modifications statutaires, à savoir les articles 29, 36, 37, 52 bis.

ARTICLE 2 :

- approuve le plan stratégique Hygea 2011-2013 – Evaluation 2012.

9) IPFH - Assemblée générale ordinaire du 30 Novembre 2012

Par 16 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, M. JOLY, JF. LACOMBLET, JC.COPENAUT, G. NINFA, L. COLLART, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, F. LELEUX, S. MURATORE, G. MALERBA, Y. LOUAHED) et 6 abstentions (P. PIERART, F. ITALIANO, C. DASCOTTE, M. DEKOSTER, F. MOTTE, A. BOEHM) approuve les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 30 Novembre 2012, à savoir :

1. Modifications statutaires
2. Evaluation annuelle du plan stratégique 2011-2013
3. Recommandations du Comité de rémunération
4. Nominations statutaires

10) Parc Naturel des Hauts-Pays - Assemblée générale ordinaire du 12 Décembre 2012

Par 16 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, M. JOLY, JF. LACOMBLET, JC.COPENAUT, G. NINFA, L. COLLART, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, F. LELEUX, S. MURATORE, G. MALERBA, Y. LOUAHED) et 6 abstentions (P. PIERART, F. ITALIANO, C. DASCOTTE, M. DEKOSTER, F. MOTTE, A. BOEHM) approuve les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 12 Décembre 2012, à savoir :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 06 Juin 2012 ;
2. Plan stratégique 2011, 2012, 2013 ;
3. Evaluation du plan stratégique 2012 ;
4. Budgets prévisionnels 2013 ;
5. Point sur les élections d'octobre et leurs répercussions sur notre intercommunale ;

6. Points d'actualité.

11) Coût - vérité - Attestation du taux de couverture – Approbation

Par 18 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, M. JOLY, JF. LACOMBLET, JC.COPENAUT, G. NINFA, P. PIERART, L. COLLART, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, F. LELEUX, S. MURATORE, G. MALERBA, Y. LOUAHED, A. BOEHM) et 4 abstentions (F. ITALIANO, C. DASCOTTE, M. DEKOSTER, F. MOTTE) décide d'arrêter le taux de couverture des coûts en matière des déchets des ménage calculé sur base du budget 2013 à 99,00 %.

12) Répartition des Subsidés communaux 2012 aux sociétés de loisirs et sportives

Monsieur et Mesdames MM. DOMINGUEZ, L. RIZZO, M. MESSIN, B. SARTEAUX entrent en séance à 18 H 35

Par 20 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, M. JOLY, JF. LACOMBLET, JC.COPENAUT, G. NINFA, P. PIERART, L. COLLART, F. ITALIANO, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, F. LELEUX, M. MESSIN, S. MURATORE, G. MALERBA, Y. LOUAHED, A. BOEHM) et 6 abstentions (MM. DOMINGUEZ, C. DASCOTTE, L. RIZZO, M. DEKOSTER, F. MOTTE, B. SARTEAUX) décide :

ARTICLE 1 : d'accorder aux sociétés de loisirs ci-après les subsides suivants :

- Vie Féminine : 400, 00 €
- Cercle Horticole de Pâturages : 600, 00 €
- Ensemble Vocal de Colfontaine : 1.100, 00 €
- G.A.L. Colfontaine : 750, 00 €
- P.A.C. Colfontaine : 750, 00 €
- Formation des Jeunes de l'Ensemble Instrumental : 1.100, 00 €
- Ensemble Instrumental de Colfontaine : 2.000, 00 €
- L'Orchestre « Blue Swing » : 600€
- Amicale des Pensionnés « Les Leus Ferteyants » : 600, 00 €
- Amicale des Pensionnés Socialistes de Wasmes : 600, 00 €
- Amicale des Pensionnés Socialistes de Pâturages 600, 00 €
- Equipes Populaires de Colfontaine : 150, 00 €
- Maison de Jeunes « La Plate-Forme » : 500, 00 €
- Maison de Jeunes « Le Squad » : 500, 00 €
- Senior-Amitiés : 450, 00 €
- L'Association des Maquettistes de Colfontaine : 450, 00 €
- Femmes Prévoyantes Socialistes de Pâturages : 700, 00 €
- ASBL « L'A.M.O. L'ACCUEIL » : 500, 00 €
- Association "Centro Culturale di Mons-Borinage" - Rue de la Perche : 400€

- ASBL « Yasmi Life » : 500, 00 €
- ASBL Réserve Naturelle de Marcasse et Alentours : 450, 00 €
- Association de Quartier du Cul du Qu'Vau : 350, 00 €
- Patro Notre-Dame de Wasmes : 350, 00 €
- ASBL 'A.R.P. de Colfontaine' : 500€
- ASBL " TURQUOISE" : 300€
- ASBL CARREFOUR : 300€

15,500 €

ARTICLE 2 : d'accorder aux sociétés sportives ci-dessous les subsides suivants :

- Royal Sporting Club de Wasmes : 3.000, 00 €
- Royal Standard Club de Pâturages : 3.000, 00 €
- A.C.S.A. Colfontaine : 1.500, 00 €
- Judo-Club Colfontaine : 800, 00 €
- Club de Tir F.T.A.M. : 700, 00 €
- Kiai Club Colfontaine : 1000, 00 €
- Palette Colfontaine-Flénu : 250, 00 €
- F.S. Cotton Club « Matériaux Bellez » Colfontaine : 750, 00 €
- Goshin-Jitsu Club : 400, 00 €
- Wadoryu Karaté Club Pâturages : 400, 00 €
- Société Colombophile « L'Hirondelle du Peuple » : 400, 00 €
- A.P.E.C.C. (Amicale Pêche Etang Communal Colfontaine) : 500, 00 €
- Club des ACCLI (Foot Corporatif) : 200,00 €
- Société Ornithologique « Le Tarin du Borinage » : 400, 00 €
- La Plate-Forme (Mini-Foot) : 250, 00 €
- Basket Club Colfontaine : 1.500, 00 €
- Cycling Team Colfontaine : 750, 00 €
- FC Tandem : 200, 00 €
- ASBL "Le Bon Billard du Borinage" : 450,00 €

16,450 €

ARTICLE 3 : de demander à l'Ensemble Instrumental de Colfontaine, au Royal Sporting Club de Wasmes, au Standard Club de Pâturages, au Club A.C.S.A. et au Basket Club Colfontaine de présenter leur comptabilité

ARTICLE 4 : de transmettre, dans la quinzaine, cette délibération à la DGPL, rue Van Opre, 95 à 5100 Jambes.

ARTICLE 5 : de transmettre copie de cette délibération à Monsieur le Receveur Communal.

13) Convention de partenariat avec l'Immobilière sociale Toit et Moi et la Régie des Quartiers Mons Frameries relative à la mise à disposition du terrain sis 123, rue Arthur Descamps à Colfontaine

Madame C. PLUMAT entre en séance à 18 H 42,

A l'unanimité, approuve la convention de partenariat avec l'Immobilière sociale Toit et Moi et la Régie des Quartiers Mons Frameries relative à la mise à disposition du terrain sis 123, rue Arthur Descamps à Colfontaine.

14) Personnel communal - Allocation de fin d'année 2012

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1. – La présente décision est applicable et accordée à tous les agents communaux y compris les grades légaux, les agents contractuels, contractuels subventionnés, les membres du collège communal à l'exception des agents visés par la loi du 29/05/1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement.

ARTICLE 2. – Pour l'application de la présente décision, il faut entre par :

1°) rémunération : tout traitement, salaire ou indemnité tenant lieu de traitement ou de salaire, compte tenu des augmentations ou des diminutions résultant des fluctuations de l'indice des prix à la consommation.

2°) rétribution : la rémunération augmentée éventuellement de l'allocation de foyer ou de résidence.

3°) rétribution brute : la rétribution annuelle qui a servi de base au calcul de la rétribution due au bénéficiaire au cours du mois d'octobre 2012 multipliée par le coefficient de majoration (index octobre 2012) affectée des augmentations résultant des fluctuations de l'indice des prix à la consommation.

4°) période de référence : la période qui s'étend du 1^{er} janvier 2012 au 30 septembre 2012.

5°) prestations complètes : les prestations de travail dont l'horaire est tel qu'elles absorbent totalement une activité professionnelle normale ;

ARTICLE 3. – Le montant de l'allocation de fin d'année pour 2012 est composé :

A) d'une partie forfaitaire fixée à pour l'année 2012 :

=> $650 \times 164,43/160,43 = 666,21 \text{ €}$

B) Plus 2,5% de la rétribution annuelle brute qui a servi de base de calcul de la rémunération due au bénéficiaire au cours du mois d'octobre de l'année en cours, le tout à multiplier par X neuvièmes, X représentant le nombre de mois ou de partie de mois, au cours desquels l'intéressé a bénéficié de sa rémunération pendant la période de référence.

Dans le cas où l'intéressé n'a pas bénéficié de sa rétribution pour octobre 2012, la rétribution annuelle brute à prendre en considération pour fixer la partie variable de l'allocation est celle qui aurait servi de base pour calculer la rétribution d'octobre 2012 si celle-ci avait été due.

ARTICLE 4 – La partie forfaitaire est réduite au prorata des prestations fournies pour les titulaires d'une fonction ne comportant pas de prestations de travail complètes.

ARTICLE 5. – L'allocation de fin d'année sera payée en *décembre 2012*.

15) Entretien de voiries 2011-2012 – Droit de tirage – Avenants

Par 21 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, M. JOLY, JF. LACOMBLET, JC. COPENAUT, G. NINFA, P. PIERART, L. COLLART, F. ITALIANO, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, C. PLUMAT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, F. LELEUX, M. MESSIN, S. MURATORE, G. MALERBA, Y. LOUAHED, A. BOEHM) et 6 abstentions (MM. DOMINGUEZ, C. DASCOTTE, L. RIZZO, M. DEKOSTER, F. MOTTE, B. SARTEAUX) décide :

ARTICLE 1er. D'approuver l'avenant 1 du marché "Entretien de voiries 2011-2012 - Droit de tirage" pour le montant total en plus de 70.382,88 € hors TVA ou 85.163,28 €, 21% TVA comprise.

ARTICLE 2. De financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 42110/731-60 (n° de projet 20110004).

Décider :

ARTICLE 1er. D'approuver l'avenant 2 du marché "Entretien de voiries 2011-2012 - Droit de tirage" pour le montant total en plus de 12.229,21 € hors TVA ou 14.797,34 €, 21% TVA comprise.

ARTICLE 2. De financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 42110/731-60 (n° de projet 20110004).

Décider :

ARTICLE 1er. D'approuver l'avenant 3 du marché "Entretien de voiries 2011-2012 - Droit de tirage" pour le montant total en moins de -4.401,36 € hors TVA ou -5.325,65 €, TVA comprise.

ARTICLE 2. De financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 42110/731-60 (n° de projet 20110004).

Décider :

ARTICLE 1er. D'approuver l'avenant 4 du marché "Entretien de voiries 2011-2012 - Droit de tirage" pour le montant total en plus de 6.128,67 € hors TVA ou 7.415,69 €, 21% TVA comprise.

ARTICLE 2. De financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 42110/731-60 (n° de projet 20110004).

Décider :

ARTICLE 1er. D'approuver l'avenant 5 du marché "Entretien de voiries 2011-2012 - Droit de tirage" pour le montant total en plus de 38.032,83 € hors TVA ou 46.019,72 €, 21% TVA comprise.

ARTICLE 2. D'approuver la prolongation du délai de 15 jours ouvrables.

ARTICLE 3. De transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

ARTICLE 4. De financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 42110/731-60 (n° de projet 20110004).

16) Aménagement de locaux pour les seniors et salles communales – Phase 2

GO/parachèvements/techniques spéciales – Lot 1 Gros œuvre/parachèvements –
Approbation d'avenant 7 relatif aux dalles de sol

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1er. D'approuver l'avenant 7 relatif aux dalles de sol du marché "Octobre 2011 Aménagement de locaux pour les seniors et salles communales - phase 2 GO/parachèvements/techniques spéciales - Lot 1 gros-oeuvre/parachèvements" pour le montant total en plus de 2.772,92 € hors TVA ou 3.355,23 €, 21% TVA comprise.

ARTICLE 2. Le crédit permettant cet avenant sera adapté au budget extraordinaire de l'exercice 2013.

17) Aménagement de locaux pour les seniors et salles communales – phase 2 GO/parachèvements/techniques spéciales – Lot 1 Gros œuvre/parachèvements – Approbation d'avenant 8 : carrelage des sanitaires

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1er. D'approuver l'avenant 8 : carrelage des sanitaires du marché "Octobre 2011 Aménagement de locaux pour les seniors et salles communales - phase 2 GO/parachèvements/techniques spéciales - Lot 1 gros-oeuvre/parachèvements" pour le montant total en plus de 2.959,06 € hors TVA ou 3.580,46 €, 21% TVA comprise.

ARTICLE 2. Le crédit permettant cet avenant sera adapté au budget extraordinaire de l'exercice 2013.

18) Marché de service pour l'audit et l'étude des travaux de réhabilitation de la piscine et de ses équipements – Relance du marché

Madame F. ITALIANO quitte la séance à 18 H 53 et ne participe pas aux votes des points 18 et 19.

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1er. D'approuver le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché "Marché de service pour l'audit et l'étude des travaux de réhabilitation de la piscine et de ses équipements.", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 75.000,00 € hors TVA ou 90.750,00 €, 21% TVA comprise.

ARTICLE 2. De choisir l'appel d'offres général comme mode de passation du marché.

ARTICLE 3. De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

ARTICLE 4. De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2013.

ARTICLE 5. Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification.

19) Quartier du Vieux Temple – Acquisition/expropriation – Rue Issue 30

Par 22 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, M. JOLY, JF. LACOMBLET, JC. COPENAUT, G. NINFA, L. COLLART, MM. DOMINGUEZ, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, C. PLUMAT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, L. RIZZO, F. LELEUX, M. MESSIN, S. MURATORE, G. MALERBA, Y. LOUAHED, B. SARTEAUX, A. BOEHM) et 4 abstentions (P. PIERART, C. DASCOTTE, M. DEKOSTER, F. MOTTE) décide :

ARTICLE 1 : d'acheter à Monsieur Gallez les parcelles de terrain cadastrées 3° div sectio B n° 100c, 100f et 160l pie pour un montant de 18.000 €

ARTICLE 2 : de supporter la globalité des frais inhérent à cette vente

ARTICLE 3 : de charger le Notaire Malengreaux de la rédaction de l'acte relatif à cette vente

20) Quartier du Vieux Temple – Acquisition/expropriation – Parcelle cadastre section B N° 28 C et 12 m pie

Madame F. ITALIANO rentre en séance à 18 H 55

Par 26 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, M. JOLY, JF. LACOMBLET, JC. COPENAUT, G. NINFA, P. PIERART, L. COLLART, MM. DOMINGUEZ, F. ITALIANO, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, C. PLUMAT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, L. RIZZO, F. LELEUX, M. MESSIN, S. MURATORE, M. DEKOSTER, G. MALERBA, Y. LOUAHED, F. MOTTE, B. SARTEAUX, A. BOEHM) et 1 abstention (C. DASCOTTE) décide :

ARTICLE 1 : d'acquérir à titre gracieux la parcelle cadastrée section B n° 28 c et 12 m pie en échange de la cession gracieuse d'une partie de la parcelle cadastrée section B n° 12 n 3

ARTICLE 2 : de désigner le géomètre P. Cardon pour fixer les limites de la partie de parcelle cédée par la commune.

ARTICLE 3 : de prendre en charge le déplacement des clotures.

ARTICLE 4 : de supporter la globalité des frais inhérent à cette vente

ARTICLE 5 : de valider la convention de renonciation à l'accession annexée et de la soumettre à la signature

ARTICLE 6 : de charger le Notaire Malengreaux de la rédaction de l'acte relatif à cette vente

21) Quartier du Vieux Temple – Acquisition/expropriation – Rue des Frères Defuisseaux 3°
div section B n° 12L 2 pie

Par 21 voix pour (MM. L. D'ANTONIO, L. LEFEBVRE, F. COLLETTE, M. JOLY, JF. LACOMBLET, JC.COPENAUT, G. NINFA, P. PIERART, L. COLLART, F. ITALIANO, Ph. SCUTNAIRE, S. LIBERT, C. PLUMAT, O. MATHIEU, K. MARIAGE, F. LELEUX, M. MESSIN, S. MURATORE, G. MALERBA, Y. LOUAHED, A. BOEHM) et 6 abstentions (MM. DOMINGUEZ, C. DASCOTTE, L. RIZZO, M. DEKOSTER, F. MOTTE, B. SARTEAUX) décide :

ARTICLE 1 : d'acheter à Monsieur Vrancken la parcelle de terrain sise rue des Frères Defuisseaux 3° div section B n° 12 l 2 pie d'une contenance de 7 ca au prix de 350 €

ARTICLE 2 : de supporter la globalité des frais inhérent à cette vente

ARTICLE 3 : de charger le Notaire Malengreaux de la rédaction de l'acte relatif à cette vente

II. HUIS CLOS

Le huis clos est prononcé à 18 H 55

Madame F. ITALIANO quitte la séance

Les votes ont lieu au scrutin secret et sont acquis à l'unanimité.

La séance est clôturée à 19 H 05

Le Secrétaire,

JP. CULEM

Le Président,

L. D'ANTONIO